



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Note de Direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

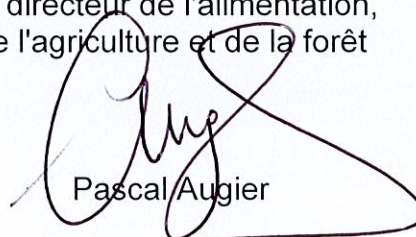
A Saint-Denis, le 20 avril 2022

Conformément à l'article L.122-1 du code forestier, je vous informe que le schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) est en cours d'élaboration.

Les informations sont disponibles sur le site internet de la DAAF.

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Pascal Augier